



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le 24 juin à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N.,
DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C,
MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, GACHET P., LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D.,
ROBERT M., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, MICHAUD J, HILLAIRET C. (suppléant de P.
VIDAL)

Excusées : Mmes ANDRÉ L, SIGNAT L., M. VIDAL P., POCH P., DOUBLET M.

Date de la convocation : 8 avril 2015

Présents : 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

Après avoir accueillis Aurore TRELAÛN et Aurélien CHARDONNIER – Ambassadeurs de l'Efficacité Energétique – pour qu'ils se présentent aux élus et qu'ils présentent leur mission, Monsieur le Président demande à Romain HURIAUD – responsable de la cellule Urbanisme, nouvelle compétence de la Communauté de communes au 1^{er} juillet 2015, de se présenter.

1. APPROBATION du PV du 15 avril 2015.

Approuvé à l'unanimité

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier MAYAU pour présenter les propositions de la commission subventions aux associations, réunie le 27 mai 2015.

ASSOCIATIONS SOLCANPO.

Montant sollicité : 306 €

Montant proposé : 306 €

Avis de la commission : Accepté à l'unanimité

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

ASSOCIATION SYNDICAT INITIATIVE DE TRIZAY.

Cette association, gestionnaire de l'abbaye et de son centre d'art contemporain, accueille pendant 1 mois une biennale de gravure rassemblant pas moins de 130 artistes de 17 nationalités différentes. Une visite conférence exceptionnelle est programmée le samedi 5 juin. En parallèle des actions culturelles à destination de tous publics, l'association souhaite ouvrir le centre d'art contemporain aux enfants en programmant tout au long de l'année des supports ludiques de visites, des jeux créatifs en intérieur et extérieur, des animations

pédagogiques encadrées pour les écoles de notre territoire allant du cycle 3 au collège sur des modules mis en place avec l'Education Nationale.

Budget prévisionnel : 2 130 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accepté à l'unanimité

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

ASSOCIATION LHAK SAM.

Cette association est basée sur la commune de Geay. Créée en 2012, elle a pour objectif d'aménager un monastère et une école au Népal à Hetauda près de Katmandou. Suite au séisme, l'association sollicite une aide exceptionnelle pour aider les familles.

Montant sollicité : Au bon vouloir de la CDC.

Avis de la commission : Refusé à unanimité. Hors critères. Voir décision Conseil hors enveloppe

Avis du Conseil communautaire : Refusé à la majorité. 2 abstentions.

COMITE D'ANIMATION DE SAINT SULPICE D'ARNOULT.

La 18^{ème} Fête de la Mojhette est programmée le dimanche 23 août 2015. Cette manifestation n'est plus à présenter tant sur la qualité que sur le rayonnement hors territoire de la CDC.

Budget prévisionnel : 21 505 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité. P. POCH ne participe pas au vote.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité.

ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT.

Leur manifestation de fin de saison est programmée le samedi 6 juin à 20h30 au foyer rural de Pont l'Abbé d'Arnoult et les vendredi 12 et samedi 13 juin à la salle des fêtes de Saint Porchaire. Cette année, 3 groupes totalisant 32 danseuses et danseurs, 4-5 ans, préados et ados se produiront à Pont l'Abbé en danse contemporaine. Les plus grands rejoindront le weekend d'après les 47 danseuses et danseurs de l'A.B.B. pour les spectacles à Saint Porchaire.

L'association fêtant ses 20 ans, les spectacles seront gratuits.

Comme l'an dernier, l'association sollicite la CDC pour l'obtention d'une subvention de 500 € par spectacle.

Budget prévisionnel : 2 600 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

COMITE DES FETES DE SAINT PORCHAIRE.

Cette association a organisé un concert gratuit le 16 mai au sein de l'espace public près de la Mairie.

Budget prévisionnel : 2 923 €.

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité. D. TIREAU ne participe pas au vote.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité. D. TIREAU ne participe pas au vote.

ASSOCIATION A.A.C.S de SOULIGNONNES.

Pour sa 4^{ème} année, cette association organise « Souli'festy » le weekend de Pentecôte. Comme chaque année, la kermesse organisée par les jeunes de la commune côtoyait la production de groupes musiciens locaux débutants ou expérimentés avec sa soirée animation musicale le samedi soir.

Budget prévisionnel : 10 370 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

COMITE DEPARTEMENTAL SPORTIF DES FOYERS RURAUX.

Cette association basée à Saint Savinien fédère les 75 foyers ruraux et associations adhérentes représentant plus de 4 500 adhérents qui pratiquent à minima une fois par semaine une activité sportive et ou de pleine nature.

Le 12 avril, sur l'esplanade des Lapidiales, s'est déroulée « La Grande Pause » avec au programme : visite du site, rando de 6 km, gymnastique douce, relaxation, et activité théâtre au sein du théâtre de verdure à Crazannes.

Budget prévisionnel : 7 150 €

Montant sollicité : 500€

Avis de la commission : Refusé à l'unanimité. Hors critères.

Avis du Conseil communautaire : Refusé à l'unanimité

PORT D'ENVAUX BASKET-BALL.

Cette association organise le dimanche 28 juin la 8^{ème} édition de leur randonnée marche et VTT. Ces manifestations ont sur les 3 dernières années connues chaque fois plus de 700 participants. Il s'agit pour l'association de collecter des fonds pour la pérennisation des actions engagées auprès des jeunes dans le cadre du club de basket et de son école labélisée.

Budget prévisionnel : 4 500 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité. C. GUIBERTEAU ne participe pas au vote.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité. C. GUIBERTEAU ne participe pas au vote.

ASSOCIATION AMICOUR.

Tout au long de l'année, cette association organise diverses manifestations pour faire vivre le site de La Roche Courbon, haut lieu du tourisme sur le territoire de la CDC. Ces manifestations sont ouvertes aux familles, aux enfants et aux élèves des écoles de notre territoire : soirées contées auprès du feu, journée patrimoine de Pays avec une animation « Le Rocher d'Excalibur » questions destinées au jeune public posées par un chevalier pour tenter de libérer Excalibur du rocher.

Budget annuel pour ces manifestations : 1 770 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

AÉRO-MODÈLE CLUB DE SAINTONGE.

Tout au long de l'année, cette association organise régulièrement des activités avec le Sec'J pour faire découvrir, promouvoir ou pratiquer le développement et la compétition en aéromodélisme.

En complément des différents stages d'accueil organisés par nos animateurs du SEC'J, l'association participe sur un weekend de septembre à un challenge Territorial Européen « Sentez-vous Sport » ouvert aux familles avec une implication particulière envers les enfants.

Budget annuel : 9 650 €

Montant sollicité : 1 000 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

SYNDICAT D'INITIATIVE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT.

Le Syndicat d'initiative organise son 13^{ème} salon de peinture du Val d'Arnoult ouvert à l'ensemble de la population de notre Communauté de Communes. Sur les 80 artistes exposants lors de la dernière manifestation, 80%, tout comme les visiteurs, étaient des ressortissants du territoire de la Communauté de Communes.

Budget prévisionnel : 1 530 €

Montant sollicité : 500€

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité. D. MAYAU ne participe pas au vote.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité. D. MAYAU ne participe pas au vote.

BADMINTON CLUB PONTILABIEN.

Le club organise son 6^{ème} tournoi des mojhettes réservé aux joueurs de notre territoire et de la région Poitou Charentes. En 2014, 127 joueurs y ont participé.

Budget Prévisionnel : 1 200 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

GROUPEMENT JOUEURS FOOTBALL EN CŒUR DE SAINTONGE.

Le groupement des 3 clubs (Beurlay, Saint Porchaire et Trizay) renouvelle son tournoi de football. 60 équipes des clubs de la région soit plus de 400 footballeurs de 7 à 13 ans y participeront. Pour les précédentes manifestations, la CDC a attribué la dotation minimale à chacun des clubs.

Budget prévisionnel : 6 800 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

ARNOULT PERFORMANCE.

Le dimanche 12 avril, cette association de commerçants, artisans, professions libérales et de service et autres acteurs locaux du développement économique sur notre territoire a organisé une manifestation pour ses 20 ans d'existence.

A titre exceptionnel, l'association nous sollicite pour une subvention.

Budget prévisionnel : 4 836€

Montant sollicité : 500€

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité. Hors enveloppe subvention.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à la majorité. 2 voix contre (Ste Gemme) 1 abstention (Beurlay).

ASSOCIATION « L'ABBAYE EN FETE ».

Cette association qui œuvre pour la mise en valeur de l'Abbaye de Trizay organise le 18 juillet sa 4^{ème} manifestation autour du thème : *Les Mystères de Venise* avec un spectacle pyrotechnique.

Budget prévisionnel : 10 700 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

COMITE DES FETES DE PONT L'ABBE D'ARNOULT.

Du 11 au 13 février dernier, cette association a organisé le festival de Printemps du cinéma. Seul établissement sur notre territoire, l'association est le relais du Centre Régional de Promotion du cinéma dans sa mission de l'animation culturelle cinématographique en milieu rural.

Budget prévisionnel : 925 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité. D. MAYAU ne participe pas au vote.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité. D. MAUAY et MH BARRET ne participent pas au vote.

LES VISITEURS DE PANLOY.

Il s'agit là de la 7^{ème} édition qui se déroulera les 5, 7 et 8 août 2015. Don Giovanni a enregistré en 2014, 550 entrées dont 350 le jeudi malgré un temps exécrable. Cette année, est programmé un opéra de Giacomo Puccini : Gianni Schicchi.

Budget prévisionnel : 25 585 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

AVENIR CYCLISTE NIEUL LES SAINTES.

Le 5 juillet était organisée la 34^{ème} édition des Boucles de l'Arnoult, épreuve ouverte aux 2^e, 3^e, juniors par équipe et en 2 tronçons. Une épreuve contre la montre le matin et une épreuve en ligne, l'après midi, qui traverse les communes de Les Essards, Corme Royal, St Sulpice d'Arnoult, Ste Gemme, Pont l'abbé d'Arnoult, St Porchaire, Soulignonnes, La Clisse avec départ et arrivée sur Nieul les Saintes.

Budget prévisionnel : 4 310 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé à l'unanimité. C. LOUVET ne participe pas au vote.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité. C. LOUVET ne participe pas au vote.

Association EPONA COHORS EQUITATA SANTONS.

Cette association basée à Soulignonnes a pour objet la reconstitution historique d'un groupe de cavaliers auxiliaires romains du premier siècle après JC. Elle intervient sur des manifestations historiques et culturelles ainsi qu'en milieu scolaire afin de faire découvrir le cavalier romain et sa monture.

Budget prévisionnel 2015 : 4 503 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Refusé à l'unanimité car subvention d'investissement.

Avis du Conseil communautaire : Refusé à l'unanimité

LES ATELIERS DE LA REINE – SAINTE RADEGONDE.

Cette association regroupant plusieurs domaines d'activités propose des après-midi récréatives pour les enfants de la commune, des enfants des écoles en compléments d'activités sportives. En 2015, une nouvelle activité est mise en place : sorties en vélo sécurisées pour enfants, sous la conduite d'un professeur de gymnastique. C'est dans le cadre de cette nouvelle activité que l'association organise le 7 juin une course cycliste ouverte aux enfants de 6 à 14 ans.

Budget prévisionnel : 1 020 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé unanimité mais hors enveloppe associations.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

ASSOCIATION « LES TARD-VENUS »

Cette association, basée à Fressines, collabore à l'animation du Château de Crazannes pour la 2^{ème} édition de la « Fête médiévale de Crazannes ». Lors de cette manifestation, cette association présente un campement de vie civile et militaire au XIV siècle, avec combats, démonstrations et des ateliers pédagogiques variés.

Budget prévisionnel : 5 455 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Refusé à unanimité. Hors critères.

Avis du Conseil communautaire : Refusé à l'unanimité

ASSOCIATION « GASPART EN CHARENTE MARITIME » / LES LAPIDIALES

Ce projet, parrainé par Alain Tenenbaum et l'association « Les Lapidiales » est porté par une association départementale « Gaspart, Créateurs en Charente Maritime » qui œuvre en aidant les artistes à titre individuel et collectif. Son action se portera sur plusieurs artistes locaux tels : Sylvie Berry (sculptrice), Sylvain Schneider (plasticien) installés à Port d'Envaux ; Jacques Blot (photographe et géographe) installé à Saint Gemme ; ateliers autour du conte avec Laure Michaux ; conférence photos avec Jacques Blot.

Ce projet fait suite aux itinéraires d'artistes en Saintonge Romane qui avait permis aux artistes locaux de se fédérer et de rencontrer un public très familial, avec la volonté de pérenniser ces rencontres artistiques en s'inscrivant dans le prochain programme Leader.

Budget prévisionnel :

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Différé à la prochaine commission après transmission du budget.

Avis du Conseil communautaire : Différé à la prochaine commission après transmission du budget.

FESTIVAL LES FOUS CAVES.

L'édition 2015 se déroulera les 17 et 18 juillet. L'organisation et l'esprit du festival, à la fois familial et musical, le partenariat engagé avec le secteur jeunesse de la CDC est bien sûr pérennisé.

Budget prévisionnel : 216 820 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accordé à unanimité

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité

ASSOCIATION FALLIN'JACK – BALANZAC.

Il s'agit là d'une première sollicitation pour cette association. Sa démarche se rapproche de celle mise en place par la commune de Soullignottes au travers de Souli'festy et se dénomme à Balanzac : Festival BALANZIC. Le but est de promouvoir des groupes locaux en valorisant la scène locale tout en offrant une diversité de styles afin de créer un spectacle tout public.

Budget prévisionnel : 5 440 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accordé unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accepté à l'unanimité.

ASSOCIATION LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE.

Solde interventions TAP et CLAS pour 2014/2015 : 22 000 €

Accepté à l'unanimité

3. SUBVENTION 2015 : ADIL

Après avoir informé les membres du Conseil Communautaire qu'en 2014, 72 foyers de notre territoire ont contacté téléphoniquement ou en vis-à-vis cette Agence Départementale d'Information sur le Logement, Monsieur le Président présente et soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire notre cotisation 2015 qui s'établit ainsi : 17 034 habitants X 0,07 € soit 1 192 euros.

Accepté à l'unanimité

3.1. SUBVENTION MISSION LOCALE 2015.

Après avoir rappelé qu'à ce jour notre cotisation est calculée sur la base de 0,62 € par habitant, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire sur le niveau de cotisation des structures membres de La Mission Locale :

Communauté d'Agglomération de Saintes : 2,38€/hab.

CDC Vals de Saintonge : 2,03 €/hab.

CDC Gémozac : 0,84 € après négociation

CDC Haute Saintonge : 0,80 €/hab. Décision en cours.

Il propose de s'aligner sur le nouveau barème adopté par la CDC de Gémozac ; à savoir 0,84 €/habitant. Ceci porte notre participation à 16 443 hab. X 0,84 = 13 812,12 € diminué d'un acompte de 8 996 € soit un solde à verser de 4 816 €uros.

Accepté à l'unanimité

4. REPARTITION DU FPIC.

Monsieur le Président informe qu'en pièce jointe de leur dossier, les membres du Conseil Communautaire trouveront le détail de la répartition dite « de droit commun » du reversement entre la CDC et les communes établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L. 2336-5 du CGCT.

Comme l'an dernier, le montant de l'attribution de la CDC (147 892 €) est redistribué à hauteur de 50% au profit des communes eu égard à leur pourcentage par rapport à l'enveloppe distribuée aux communes (257 414 €)

Accepté à l'unanimité

5. CONVENTION SUR LOYER AU PAYS DE SAINTONGE ROMANE.

Après avoir rappelé que les instructeurs « Droit du Sol » sont hébergés au sein des bureaux du Pays de Saintonge Romane, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de signer une convention intégrant les conditions financières de cet hébergement.

Accepté à l'unanimité

6. RECEPTION DES TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire du fait qu'ils sont à ce jour terminés et réceptionnés. Ils ont consisté à réaménager l'office « cuisine » afin de permettre à l'association Les P'tites coccinelles de préparer les repas pour la crèche et la halte-garderie en application des nouvelles directives de la CAF. De plus, ils ont intégré l'agrandissement de l'ALSH avec la construction d'un dortoir et d'un bureau. Monsieur le Président propose d'organiser le prochain Conseil Communautaire dans les locaux de La Maison de l'Enfance afin de présenter les aménagements réalisés.

7. ZAC BEURLAY.

Monsieur le Président présente l'avancement de ce dossier. L'acquisition foncière est en cours de réalisation. Les actes ont été signés.

Le PLU de la commune de Beurlay est finalisé et opposable. Le Syndicat de la voirie déposera le permis d'aménager dans les premiers jours de juillet. Nous avons rencontré les services de la direction des Infrastructures au sein du Conseil Départemental pour la réalisation du prolongement actuel du « Tourner à gauche » desservant l'usine des galettes.

8. OUVERTURES DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet ces ouvertures de crédit à l'approbation des membres du Conseil Communautaires.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
2317-57	Travaux voirie Sainte Gemme	15 000.00	021	Prélèvement section fonctionnement	15 000.00
TOTAL		15 000.00	TOTAL		15 000.00

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
023	Virement section investissement	15 000.00			
6064	Fournitures services urbanismes	1 000.00	7088	Participation familles au CLAS	215.00
6184	Formation ambassadeurs énergie	10 000.00	7478	Participation ANAH formation	5 000.00
6238	Divers reluire délibérations	300.00			
6288	Mise à disposition personnel communes	100 000.00			
6218	Autres personnel (remplacement gérantes Crazannes)	4 000.00			
6454	Cotisations ASSEDIC	1 500.00			
678	Autres charges exceptionnelles	-126 585.00			
TOTAL		5 215.00	TOTAL		5 215.00

BUDGET Ordures Ménagères Tri Sélectif

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
673	Annulation ROM années antérieures	4 000.00	778	Autres produits exceptionnelles sinistres	4 000.00
TOTAL		4 000.00	TOTAL		4 000.00

Adopté à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES.

- 1. Radars pédagogiques.** Ils sont à nouveau disponibles et opérationnels. Pour en disposer, prendre contact avec Nicolas DUTREUIL.
- 2. Programme Re-Resources/Plan actions 2016-2010.** Le Syndicat des Eaux, en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale des Défense des Organismes Nuisibles) met en place un programme d'actions sur le territoire de l'Arnoult qui présente 3 captages d'eau potable classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement. Ce programme s'axe autour de 4 axes :

AXE 1 : Gouvernance

AXE 2 : Communiquer/Sensibiliser

AXE 3 : Améliorer les connaissances

AXE 4 : Actions sur les pratiques agricoles et non agricoles.

L'axe 4 est un axe central du programme d'actions. Sa mise en œuvre efficace sur le territoire nécessite une implication forte de l'ensemble des structures. Les maîtrises d'ouvrages potentielles, les objectifs et les enveloppes sont en cours de définition avec les partenaires potentiels, ce qui renforce le besoin et l'intérêt de participer à ces réflexions.

Elus qui acceptent d'être membres du groupe de réflexion AXE 4 :

- _Denise TURGNE
- _Monique RIVIERE
- _Didier MAYAU
- _Patrick MACHEFERT
- _Dominique DOUBLET (Trizay)
-

3. Motion de soutien à l'action de l'AMF. Monsieur le Président propose de soutenir la demande de soutien, en annexe de votre dossier, portée par l'AMF, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux et que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Adopté à l'unanimité

4. Arrêtés d'Alignement. A compter du 1^{er} juillet, les demandes d'arrêtés doivent être adressés à :

Communauté de Communes CHARENTE-ARNOULT
CŒUR DE SAINTONGE
Service Urbanisme
BP 30132
17116 SAINTES Cedex

5. Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée.

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014, modifiant la loi du n° 200-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégorie 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers quel que soit le type de handicap avant le 1^{er} janvier 2015.

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 donnant la possibilité de proroger au-delà du 1^{er} janvier 2015 le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des ERP,

Vu le décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au Schéma Directeur d'Accessibilité qui définit le constant et les mesures à prendre,

Il convient pour la Communauté de Communes au même titre que pour les 18 communes membres de remettre, et ce pour bénéficier de la possibilité de prorogation au-delà du 1^{er} janvier 2015 – délai permettant d'effectuer ces travaux -, avant le **27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée aux Etablissements Recevant du Public.**

A ce titre, il revient à chacun de faire dresser un constat par un organisme agréé attestant de l'accessibilité ou non, et dans ce deuxième cas de prévoir les mesures à prendre pour répondre aux exigences de la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

A Saint Porchaire, le 8 juillet 2015.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.